



**Question écrite de la Députée Katrin JADIN  
à Monsieur Sammy Mahdi, Secrétaire d'état à l'asile et la migration,  
concernant la nouvelle politique anti-migratoire du Royaume-Uni  
- Bruxelles, le 7 juillet 2021 -**

Monsieur le Secrétaire d'État,

Le gouvernement britannique vient de présenter un nouveau projet de loi visant à lutter radicalement contre les entrées illégales sur son territoire. Avec son 'système de frontière le plus efficace au monde', le gouvernement cherche à décourager les nombreuses arrivées illégales de migrants.

Nombreux de ces 'illégaux' tentent de rejoindre la Royaume-Uni via notre pays. Je me demande donc si la Belgique a été consultée dans le cadre de sa nouvelle politique anti-migratoire.

Monsieur le Secrétaire d'État, mes questions sont les suivantes :

- Est-ce que la Grande-Bretagne a-t-elle pris contact avec la Belgique au sujet de sa lutte contre les entrées illégales sur son territoire ?
- Dans l'affirmative, quelle entente a pu être trouvée dans ce domaine ?
- Disposez-vous éventuellement du nombre de personnes qui ont essayé de rejoindre la Grande-Bretagne via la Belgique au cours de ces dernières années ?

Je vous remercie, Monsieur le Secrétaire d'État, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

**Katrin JADIN**

## **Réponse du Secrétaire d'État :**

Le Royaume-Uni a pris contact avec la Belgique au sujet des entrées irrégulières sur son territoire au plusieurs reprises. En décembre, j'ai eu une conversation avec le *Minister for Immigration Compliance*, monsieur Chris Philp. Mes services entretiennent également des contacts réguliers sur la politique migratoire. Une récente conversation au niveau administratif a eu lieu le 12 juillet entre le département de l'immigration et l'ambassade britannique à Bruxelles.

Depuis le Brexit, le Royaume-Uni est devenu un pays tiers pour l'Union européenne. Cela signifie qu'il n'est plus un parti de Dublin et qu'il ne fait donc plus partie de ce mécanisme européen. Les Britanniques se sont renseignés de la volonté de la Belgique de conclure un accord de réadmission. J'ai clairement indiqué que la Belgique n'a pas l'intention de coopérer à un tel accord de retour unilatéral et qu'il valait mieux le négocier dans un contexte européen. Nous sommes toutefois prêts à examiner si c'est souhaitable de renforcer notre coopération opérationnelle en matière asile et migration.

Je vous invite à adresser votre question sur les départs de Belgique à la ministre Verlinden, chargé de la police.